



DEL N° 058/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du Vendredi 18 Décembre 2023

Date de convocation

11/12/2023

Date d'affichage

11/12/2023

L'an 2023 le Vendredi 18 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	0
Votants :	0
Pour :	0
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
M. JOLY Denis		

Objet : INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE, ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération N° 043/2023 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2023 portant modification des délégations consenties par le conseil municipal prévu à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les décisions prises depuis le dernier conseil,

Monsieur le Maire,

Informe :

- **Qu'en** vertu de la délibération de la délibération prise lors de la séance du 29 septembre 2023, il doit informer le conseil des décisions prises dans le cadre de cette délibération.

Donne connaissance des décisions suivantes :

Date de la décision	Nature
06/10/2023	Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'extension de la salle des fêtes Jean STABLINSKI avec l'architecte BENOIT CHANDELIER pour un montant de 39800,00 € H.T. – 47 760,00 € T.T.C.
16/10/2023	L'acquisition d'un photocopieur SHARP BP70C036 pour un montant de 4100,00 € H.T. – 4920,00 T.T.C. un contrat de maintenance d'une durée de 20 trimestres – copie N.B. : 0,0029 € H.T. / Couleur : 0,029 € H.T. (augmentation maximum 4% /an) et des frais de tenue de compte pour 24,00€ H.T. par an. Avec la société Buromatic.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, a pris connaissance des décisions reprises ci-dessus.

Fait les jours mois et an susdits



Le Maire,


J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0582023**
Objet : **DEL 058/2023 : INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE, ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique : 059-215905944-20231218-DEL0582023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20231218-DEL0582023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D0582023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20231218-DEL0582023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	405.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2023 à 15h48min09s	Reçu par le MI le 2023-12-20